

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 21 mars à 20h06 heures à la salle Louis Dupéré du Centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier
M. Stéphane Deschênes (absent)	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Forest, directeur général par intérim est présent.

2. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-03-74

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 6.1 : Centre Polyvalent –Réfection de la toiture – Demande de subvention au RÉCIM.

4 ADMINISTRATION

4.1 Présentation et dépôt des états financiers 2018 par le vérificateur externe

Les états financiers 2018, tel que présentés par madame Manon Albert de la firme Mallette, sont déposés.

4.2. Période de questions sur la présentation des états financiers 2018

19-03-75

Considérant qu'aucun citoyen n'est présent dans la salle du conseil;

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture de la période de questions concernant la présentation des états financiers 2018.

4.3. 9321-5317 Québec inc. Hypothèque – solde de prix de vente – Quittance – Autorisation de signature

19-03-76

Considérant la demande de 9321-5317 Québec inc. d'obtention d'une quittance hypothécaire présentée par Me Jessie Grimard Lamonde, notaire en date du 6 mars 2019;

Considérant que le solde de prix de vente a été entièrement payé à la municipalité;

Considérant le projet de quittance soumis;

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de la quittance hypothécaire préparée par Me Jessie Grimard Lamonde en faveur de 9321-5317 Québec inc.

Messieurs Georges Deschenes, maire et Stéphane Forest, directeur-général par intérim sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

4.4. Eau potable (Fepteu) – Décompte progressif #5 – Exc. Léon Chouinard ltée.

19-03-77

Attendu la demande de paiement # 5 présenté par Excavation Léon Chouinard inc. et Fils ltée en date du 28 février 2019 et sa facture # 046035 datée du même jour au montant de 62 023,18 \$ taxes incluses;

Attendu la recommandation de notre ingénieur de chantier, monsieur Pierre L'Heureux de la firme SNC-Lavalin inc., en date du 28 février 2019;

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture # 046035 d'Excavation Léon Chouinard et fils Ltée au montant de 62 023,18 \$ taxes incluses suite à la recommandation de l'ingénieur SNC Lavalin datée du 28 février 2019.

4.5. Eau potable (FEPTEU) – Factures # 1413495 – SNC-Lavalin inc - Paiement

19-03-78

Attendu la facture # 1413495 au montant de 4 713,98 \$ \$ pour les services d'ingénierie au 30 janvier 2019 dans le projet mentionné en rubrique;

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les factures # 1413495 de SNC-Lavalin inc. au montant total de 4 713,98\$ taxes incluses pour les services d'ingénierie au 30 janvier 2019;

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Sécurité incendie –rapport d'activités 2018 – Adoption

19-03-79

Considérant le rapport d'activité et l'annexe 1 préparé par le directeur incendie, monsieur Sylvain Mailloux en collaboration avec la direction générale et le service de prévention des incendie de la MRC de la Mitis;

Considérant les dispositions de la loi notamment l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, R.L.R.Q c. S-3.4;

Considérant les explications données par la direction générale;

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adoption le rapport d'activités et l'annexe 1 jointe du service incendie de la municipalité pour l'année 2018 et de transmettre le tout au ministère de la sécurité publique et à la MRC de la Mitis.

6- LOISIRS ET CULTURE

6.1. Centre Polyvalent –Réfection de la toiture – Demande de subvention au RÉCIM (point retiré)

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Considérant qu'aucun citoyen n'est présent dans la salle du conseil;

19-03-80

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture de la période de question des citoyens.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-03-81

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h31 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Stéphane Forest
Directeur général par
intérim